

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

**CONSULTATION DES HABITANTS D'UN DÉPARTEMENT SUR LE CHOIX DE LEUR
RÉGION D'APPARTENANCE - (N° 1163)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 45

présenté par
M. Gouffier Valente

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'opportunité de fusionner la région Pays de la Loire avec la région Bretagne.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rattachement de la Loire-Atlantique à la région Bretagne peut aussi passer par une fusion de cette dernière avec la région Pays de la Loire. Cette fusion a parfois été évoquée comme une piste d'évolution territoriale, notamment en amont de l'examen de la Loi NOTRe. Le présent amendement propose que la lumière soit faite sur cette opportunité à travers un rapport du Gouvernement.